

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 mai 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUM - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir MME TOMASELLI) - M. ROZOY (pouvoir MME FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Budgets participatifs - Année 2016 - Présentation des projets des commissions de quartier

Madame Nathalie Koenders, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Les commissions de quartier ont été créées conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le Conseil Municipal a décidé la mise en place, dès le 28 juin 2002, de neuf commissions de quartier. Lors du second renouvellement de leurs membres en octobre 2008, les neuf commissions de quartier ont été dotées de budgets participatifs. Comme en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2015 ce dispositif devra permettre aux membres de soutenir des projets ou micro-projets et de s'impliquer dans leur mise en œuvre.

Pour leur financement, le Conseil Municipal a inscrit un crédit de 360 000 € au budget primitif 2016, soit 40 000 € par commission de quartier.

Afin d'aider les membres des commissions dans la hiérarchisation des projets, les critères suivants de sélection leur sont proposés :

- investissement servant à l'amélioration du quartier,
- projet conforme à l'intérêt général, permettant aux habitants de se reconnaître dans leur quartier,

- projet émanant des habitants, développant un esprit d'appartenance au quartier,
- projet permettant de fédérer les habitants du quartier.

La méthode de gestion de l'enveloppe des budgets participatifs a été définie selon la chronologie suivante :

- appel à projet disponible sur le portail mydijon.fr pour recenser les besoins et les souhaits de tous les citoyens dijonnais,
- avis techniques des services municipaux et évaluation du coût,
- présentation et hiérarchisation des projets par les membres des commissions.

Les membres des commissions de quartier ont également veillé à ce que les projets qu'ils ont retenu contribuent à la vie du quartier, à son embellissement, à la mobilité urbaine, à la cohésion intergénérationnelle et à la cohésion sociale.

Des groupes de travail spécifiques se réuniront ensuite pour valider les étapes techniques des projets, avec la participation et le soutien des services techniques de la Ville.

Une présentation du démarrage et des avancées des projets retenus sera faite aux membres, dans chaque commission de quartier. Chaque projet fera l'objet d'une inauguration et d'une communication institutionnelle.

La liste des projets proposés par chacune des neuf commissions est annexée au rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver la liste des projets proposés par les commissions de quartier, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2016, annexée au rapport;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre de ces projets.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ